

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 3

Artikel: L'engagement des grenades à fusil
Autor: Chouet, J.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'engagement des grenades à fusil

Ayant eu l'occasion de formuler ici même quelques considérations sur l'engagement du tube roquette et de mentionner le problème spécifique des grenades antichars, il nous paraît utile d'en préciser les données et les solutions possibles. Sur la lancée, nous profiterons d'examiner, dans une seconde phase, les conditions d'engagement des grenades acier et nébulogènes et, partant, du groupe d'appui de la section de fusiliers.

L'exploration des possibilités de notre fusil d'assaut en tir à balles a été largement réalisée ; de fait, elle venait en première place dans l'ordre d'urgence.

En revanche, on ne saurait nier que, même dans l'infanterie, il reste un gros travail de recherche et d'expérimentation à réaliser pour atteindre un résultat optimum dans l'engagement des grenades à fusil. Notons d'emblée, cependant, que d'incontestables progrès ont déjà été accomplis, et que l'instruction aujourd'hui dispensée dans les écoles et cours n'a plus grand-chose de commun avec celle que j'ai moi-même reçue il y a quelque sept ans. C'est donc dans ce cadre d'évolution qu'il faut placer les considérations qui vont suivre.

I. LES GRENADES ANTICHARS A FUSIL

1. *Données techniques et organiques*

Il ne s'agit pas pour nous de répéter ici ce que chacun pourra aisément trouver dans le règlement du fusil d'assaut et son premier supplément précisément consacré aux grenades à fusil. Bornons-nous à souligner les éléments du problème qui nous semblent fondamentaux.

En premier lieu, il faut rappeler que la grenade antichar est l'arme antichar organique du groupe de fusiliers, constamment en mains du chef de groupe qui en dispose librement. Insistons bien sur le fait que tel n'est pas le cas du tube roquette qui est l'arme antichar du chef de section.

Secondement, la grenade antichar est une arme de combat rapproché. Sa distance d'engagement sur but mobile n'excédera pratiquement pas 80 mètres. En d'autres termes, son emploi est limité au combat de

localité ou de forêt. A la rigueur pourra-t-on admettre un engagement dans des défilés fort resserrés, à condition que l'adversaire s'y aventure avec des blindés sans en avoir préalablement nettoyé les abords.

Il n'est guère possible d'évaluer avec précision la probabilité de toucher avec la grenade antichar. Plus qu'avec toute autre arme, plus même qu'avec le tube roquette, la valeur du tireur est déterminante. Nous y reviendrons. Disons qu'au stade actuel de l'instruction, l'emploi de la grenade antichar n'est pas encore convaincant.

2. L'engagement réglementaire

Nos règlements excluent tout engagement individuel du tireur à la grenade antichar. Point n'est besoin d'insister sur les motifs de cette exclusion. Il suffit de se rappeler la distance d'engagement de l'arme pour se convaincre que soit le blindé soit son infanterie d'accompagnement auraient tôt fait d'éliminer l'obstacle.

L'engagement est donc prévu par paires formées d'un tireur antichar et d'un tireur à balles chargé de couvrir son camarade contre les actions d'infanterie.

Une seconde possibilité est l'engagement en équipe. Dans ce cas, le groupe de fusiliers est engagé comme unité de feu antichar chargée d'assurer elle-même sa couverture. A cet effet, le groupe (un sous-officier, six hommes) est scindé en deux :

- une équipe antichar formée d'un chef (observateur) et de deux tireurs travaillant à la grenade ;
- une équipe de couverture (un chef, deux tireurs à balles).

Le chef de groupe coordonne l'ensemble de l'action. Selon la situation, il peut également prendre personnellement le commandement d'une équipe (généralement l'équipe de couverture) ; cette solution ne sera adoptée qu'à la double condition que le sous-officier ait un chef d'équipe antichar parfaitement rôdé et la possibilité de coordonner l'action à l'avance. Bien entendu, il devra jouir, de sa position, d'une vue d'ensemble du secteur d'engagement de tout le groupe.

En tout état de cause, la très courte distance de tir exige la présence de solides couverts à proximité immédiate des tireurs antichars. A tout le moins est-il nécessaire, en cas de changement de position, de disposer d'un cheminement masqué partant de la position de tir. On peut

admettre que de telles conditions seront aisément remplies en localité. Il faudra veiller soigneusement à ce qu'elles le soient aussi dans l'engagement en forêt.

3. Le rôle de la peur et le sentiment d'impuissance

Nos exercices du temps de paix ne nous permettent pas de mesurer le sentiment de la peur qu'inspire le char à courte distance. Celui-ci étant, en effet, parfaitement inoffensif dans nos exercices à double action, aurait plutôt tendance à provoquer dans ce cas l'intérêt du fantassin. Ce réflexe aboutit donc au comportement inverse de celui que nous voudrions inculquer : l'homme se découvre, oublie son arme et sa mission ; en lieu et place, comme Michel Strogoff, il regarde de tous ses yeux, regarde...

Ouvrons à ce propos une brève parenthèse : si nos fantassins en général, et nos fusiliers en particulier, avaient l'occasion de mieux apprendre à connaître les chars (c'est-à-dire en dehors des rares exercices à double action où ceux-ci sont engagés), peut-être serait-il alors possible de mettre à profit les exercices se déroulant contre de *vrais* chars pour instruire, contrôler et éprouver le réflexe antichar de notre infanterie. Nous ne pouvons décemment pas en vouloir à nos fusiliers (et en particulier aux recrues) s'ils font preuve d'une curiosité somme toute bien légitime.

Il faut cependant compter avec un certain sentiment de crainte lorsqu'on se trouve à quelque cent mètres d'un blindé sur lequel il s'agit de tirer, devant lequel, donc, il faudra partiellement se découvrir. N'oublions pas que le tireur à la grenade antichar placé frontalement par rapport à la direction de marche du blindé (vitesse estimée : 30 km/h), n'attendra que cinq secondes avant d'avoir le char « sur le dos », au sens propre de l'expression.

A plusieurs reprises, dans nos exercices avec l'infanterie motorisée¹, j'ai relevé des réflexions telles que : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse contre ces engins ! ».

L'arbitrage le mieux intentionné ne saurait cependant accorder au tireur à la grenade la mise hors combat d'une compagnie blindée tout entière ! Indéniablement, nous serions plus enclins à accorder la victoire

¹ Qui devrait être l'une des mieux entraînées au combat antichar.

aux fantassins s'ils étaient correctement engagés, c'est-à-dire *en équipes*. Mais c'est affaire, avant tout, d'instruction des *chefs*, lieutenants et caporaux.

4. La nécessité d'un « drill » sévère

Les quelques remarques que nous avions eu l'occasion de développer sur l'instruction au tube roquette s'appliquent de même à l'instruction au tir antichar. Le problème est même plus ardu dans ce dernier cas puisque nos groupes de fusiliers sont bivalents : ils sont simultanément des éléments anti-fantassins, à 300 ou 400 mètres, et des éléments antichars, entre 80 et 50 mètres. Il faut clamer bien haut qu'avec la forme que prend la guerre moderne, où nos adversaires principaux seront les hélicoptères et les chars, l'instruction à un combat offensif contre les blindés doit constituer un effort principal, au moins pour notre infanterie. Notre relativement faible dotation en moyens spécifiquement antichars (filoguidés, canons et tubes roquettes) nous impose de façon impérative d'accentuer chez tous les autres fantassins, de même que chez les soldats des troupes spéciales, l'instruction à la grenade à fusil.

Or, l'instruction de combat n'aura de valeur qu'à partir du moment où sera atteint un degré suffisant dans la sûreté en ce qui concerne la manipulation de l'arme. Dans ce domaine, force nous est de constater que le résultat atteint pour le fusil d'assaut tirant à balles ou pour la grenade à main ne l'est pas encore, et de loin, pour la grenade à fusil. Un drill sévère est indispensable, et, partant, le temps pour le réaliser. Ah ! le temps... Le moment est venu, je crois, de nous rappeler cette vérité première que nous enseigne le Règlement de service au chiffre 102 : « L'instruction a pour but de *former des hommes capables et sûrs d'eux-mêmes*. En raison des courtes périodes de service, on n'y atteindra que par *un programme réduit à l'essentiel*. »

Qu'il me soit permis de tirer de cette citation deux convictions : D'abord, et dans l'infanterie en tout cas, la défense et l'attaque antichars constituent sans nul doute l'essentiel aujourd'hui.

Ensuite, cette directive, ou mieux, cet *ordre* du RS concerne aussi bien les commandants de troupe que les instructeurs ; à plus forte raison, donc, ceux qui sont à la fois l'un et l'autre...

Il me paraît difficilement contestable que nous devons arriver, avant

d'aller plus avant, à un automatisme *parfait* de la manipulation de l'arme. Ce programme n'a rien de particulièrement envoûtant, j'en conviens. Mais tel n'en est pas l'objectif. Pensons d'abord efficacité et exigeons des chefs de section et de groupe qu'ils surmontent leur ennui par une démarche intellectuelle résolument « prospective » : au combat, au vrai, c'est une question de vie ou de mort. Que vaut l'ennui passager sur l'autre plateau de la balance ? Avouons honnêtement qu'il ne pèse pas lourd.

5. La nécessité d'une concentration de feu

Revenons à des préoccupations tactiques et techniques sur l'*engagement* des grenades antichars. Nous ne nous étendrons pas sur les considérants des remarques qui vont suivre. Ils ne diffèrent pas, dans leur essence, de ceux que nous avons formulés à propos du tube roquette¹. Ils sont à la fois d'ordre technique (probabilité de toucher au premier coup) et psychologique, le second influant fortement sur le premier.

- Il faut exclure (non seulement dans les règlements, mais aussi et surtout dans la pratique) tout engagement individuel du tireur à la grenade antichar. Et de telles erreurs devraient être durement sanctionnées dans nos exercices, de façon à créer le réflexe juste aussi bien chez les cadres que dans la troupe.
- L'engagement en paire (un tireur antichar, un tireur à balles) doit être évité. Je sais que l'histoire de la guerre 1939-45 nous donne des exemples où un coup = un touché. Ne nous y fions cependant pas trop.
- L'équipe (deux tireurs antichars et un chef) constitue la plus petite unité de feu pensable. Elle présente surtout l'avantage d'un feu *commandé* par quelqu'un qui, personnellement, ne *tire pas*, mais *observe et apprécie la situation*.
- Il ne faut pas exclure, de loin pas, l'engagement d'un groupe *fus entier* comme élément antichar, à condition qu'il soit couvert, dans son action, par un autre élément fusilier. Là encore, un tel groupe peut être incorporé à l'effort principal antichar du chef de section. A noter que l'on pourrait même aller plus loin encore dans la concentration antichar. Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'un commandant

¹ Voir RMS, février 70.

de compagnie de fusiliers, chargé du barrage d'un axe important, n'articule son unité en :

- un élément chargé du barrage antichar (une section) ;
- un élément chargé de couvrir le premier (par exemple les mitrailleurs) ;
- deux éléments chargés de couvrir les flancs (deux sections de fusiliers, éventuellement appuyées par les lance-mines).

Dans un tel cas, la section chargée de la défense antichar au lieu d'effort principal de la compagnie pourrait :

- se faire attribuer un second groupe antichar (avec tubes roquettes) ;
- engager, en plus de son groupe antichar, un ou deux groupes de fusiliers en tir antichar, et garder un minimum d'éléments de couverture puisqu'il dispose des feux d'une autre section.

De toute manière, il est nécessaire de concentrer les feux pour obtenir, au premier coup (ou mieux, à la première salve), un effet maximum sur le ou les chars ennemis. Cet impératif, dont la valeur est générale quel que soit le terrain de la bataille, prend une importance accrue en localité et en forêt où s'engagent les grenades à fusil, du fait de la difficulté qu'éprouvent les blindés à manœuvrer. Ce réflexe des chars qui consiste à fixer l'ennemi et détourner l'obstacle présente de sérieuses difficultés de réalisation dans une localité ou dans un terrain fortement boisé. Il s'agit donc d'exploiter à fond ce handicap des chars ; soyons bien convaincus qu'ils ne manqueront pas, quant à eux, de faire large profit de nos moindres lacunes.

6. La polyvalence du sous-officier fusilier

Disons d'emblée que ces considérations, émises au sujet du caporal fusilier parce qu'elles le concernent au premier chef, valent tout autant pour chaque sous-officier dont le groupe serait amené à se défendre contre des hommes et contre des blindés. Cette remarque — on l'aura compris — vaut pour l'ensemble des observations formulées plus haut.

Sur la base des missions qui peuvent lui être dévolues, nous devons donc former notre sous-officier à dominer plusieurs problèmes.

Tout d'abord, il doit pouvoir conduire le combat contre infanterie à plus ou moins longue distance (ordre de grandeur : 400 à 200 mètres). Il doit donc connaître l'engagement du fusil d'assaut en tir individuel, de paire ou d'équipe, en feu coup par coup ou en série ; il doit avoir

la sagesse et les connaissances lui permettant de distinguer l'opportunité des unes et des autres formes d'engagement.

En second lieu, il doit être apte à conduire le combat des 200 derniers mètres, le combat rapproché, que ce soit en offensive ou en défensive. La notion feu-mouvement et l'emploi des explosifs (grenade à main, tube explosif, grenade antichar employée contre fortifications) doivent lui être familiers.

Ensuite, l'engagement du groupe comme élément de défense ou d'attaque antichar — mais toujours en combat rapproché — doit être maîtrisé parfaitement.

Enfin, notre caporal doit être à même de combiner l'engagement de son groupe avec plusieurs munitions et sur plusieurs distances de tir (équipe grenade antichar couverte par une équipe de fusiliers tirant à balles).

Convenons que pour quatre semaines d'école de sous-officiers plus quelques heures ça et là dans l'école de recrues qui suit, ce n'est déjà pas mal. Que voilà un programme d'instruction de combat abondamment rempli !

C'est l'une (et la principale) des raisons pour lesquelles il faudrait pouvoir, à l'ESO déjà, voir même à l'ER comme recrue, spécialiser définitivement le jeune élève sous-officier et, par là, renoncer à lui dispenser l'instruction dévolue au chef de groupe d'appui à l'égard duquel, nous le verrons plus loin, une instruction plus poussée s'impose aussi.

Il faut prendre conscience que cette polyvalence du chef de groupe fusilier est déjà fort diversifiée. Le but que nous avons circonscrit peut être atteint. Mais, pour cela, il est indispensable à nouveau que l'instructeur et le commandant d'unité sachent se limiter à l'essentiel. A cette condition, nous obtiendrons de jeunes chefs sûrs d'eux-mêmes, dominant les difficultés, maîtrisant leurs problèmes, et, facteur important, intéressés à leur travail dont ils connaîtront toutes les finesse.

II. LES GRENADES ACIER ET NÉBULOGÈNES

Tirant en trajectoire courbe de la munition explosive ou nébulogène, le fusil d'assaut est le lance-mines miniature du chef de section fusilier. Notons d'emblée que l'étude des possibilités de cette arme doit être menée de front avec celle de l'engagement du groupe d'appui formé des spécialistes du tir en trajectoire courbe.

Conformément à notre habitude, nous examinerons rapidement les données techniques essentielles de l'arme avant de passer en revue les problèmes de son engagement.

1. Données techniques essentielles

La distance de tir en trajectoire courbe va « grossso modo » de 100 à 400 mètres. Il faut relever que la distance maximale *pratique* correspond à la distance maximale théorique du fait que le tir peut, le plus souvent, être préparé calmement, réglé et corrigé avec soin ; l'existence de ces conditions est liée au fait que les tireurs sont à couvert des trajectoires tendues de l'adversaire.

Etant admis que nous tirons les grenades avec la charge propulsive additionnelle, nous obtenons, pour un tir à 100 mètres, une flèche de 220 mètres et un temps de vol d'environ 13 secondes ; pour un tir à 400 mètres, la flèche est de 115 mètres environ et le temps de vol de 5 secondes. Pour la théorie, notons encore que, sans charge propulsive, les distances possibles de tir varient de 25 à 120 mètres. Ces données sont cependant sans intérêt pratique.

L'efficacité de la grenade acier au but est la suivante :

- 3 éclats mortels au mètre carré dans un rayon de 10 mètres ;
- 1 éclat mortel au mètre carré dans un rayon entre 10 et 15 mètres ;
- un souffle d'explosion mortel dans un rayon de 4 mètres.

Précisons rapidement que ces données sont valables à condition que l'angle d'arrivée de la grenade au sol soit d'environ 90 degrés. En effet, les éclats sont projetés perpendiculairement à la direction de vol, de sorte que si l'engin arrive au but avec un angle aigu, une part importante des éclats est absorbée par le sol.

La dispersion au but, pour un groupement de 4 coups tirés à une distance de 150 à 400 mètres, est de 20 mètres en profondeur et 15 mètres en largeur. En d'autres termes, l'efficacité absolue du groupe d'appui engagé, en une salve de quatre ou deux salves de deux coups, est de 300 m² (éclats mortels sur buts vivants).

2. L'organisation du groupe et les procédés de tir

Le groupe d'appui de la section de fusiliers se compose d'un sous-officier et de quatre tireurs. Ces derniers sont armés d'un certain nom-

bre de grenades acier destinées à anéantir l'ennemi, ou, au minimum, à le désorganiser, pour appuyer une action généralement offensive du gros de la section. Un nombre égal de grenades nébulogènes est attribué au groupe ; elles sont généralement engagées pour protéger un repli ou un autre mouvement, en aveuglant l'adversaire. Elles peuvent parfaitement, en outre, être utilisées pour régler un tir de grenades acier.

Dans le cadre du groupe, le tir en équipes est de règle. En effet, le tireur est à même de régler son arme en distance à l'aide de son pied gradué. En revanche, la mise en direction pose des problèmes plus délicats, surtout à partir du moment où le vent exigera une correction de tir au départ. C'est la raison de l'engagement d'un aide-tireur qui, muni d'un fil à plomb, axe l'arme directement sur le but qu'il voit, ou sur un repère préalablement fixé au cas où cet aide-tireur ne pourrait pas voir le but. A noter, au passage, que cette seconde solution présente l'avantage de mettre aussi l'aide-tireur 100 % à couvert des coups directs de l'adversaire. Dans ce dernier cas toujours, le chef de groupe peut assurer à lui seul l'observation des coups pour ses deux « pièces ». Il indiquera directement au tireur ses corrections en distance, et à l'aide-tireur les corrections de dérive.

Dans certains cas, le tir étant réglé et les circonstances atmosphériques le permettant, il est possible d'envisager un tir simultané des quatre armes sous la conduite du chef de groupe. Ce procédé implique alors que la juste direction de chaque arme a été contrôlée par le sous-officier et « inscrite » dans le terrain par des repères suffisamment nombreux. Par exemple, deux piquets entre lesquels vient s'insérer la crosse du fusil, et deux autres dans lesquels se glisse le manchon. Il ne reste alors au tireur qu'à placer correctement sa distance sur le pied gradué.

Cette solution exige une mise en place assez longue. Elle ne sera donc préférée à la méthode du tir d'équipe qu'à condition que le temps imparti pour la mise en place soit suffisant, et si l'on veut obtenir à la première salve un grand effet de destruction.

Le fusil d'assaut bouge peu au départ du coup, de sorte que l'on peut attendre d'un groupe bien entraîné qu'il place au but sa deuxième salve environ 15 secondes après la première. Si l'on se réfère à l'efficacité au but dont nous avons parlé plus haut, et si l'on songe à l'importance d'un objectif de section, il faut convenir que ce « lance-mines de poche » est d'un excellent rendement.

3. Nécessité d'une instruction spécialisée

Révolus sont les temps où tout fusilier était indifféremment instruit aux grenades à fusil, aussi bien en trajectoire tendue que courbe.

La nécessité d'une spécialisation s'est fait sentir et les hommes instruits au tir en trajectoire courbe sont sélectionnés dans les écoles de recrues.

Révolus aussi sont les temps où toute l'instruction se limitait au tir. Aujourd'hui, l'engagement du groupe est enseigné ; il pose notamment le problème de la conduite des hommes et du feu ainsi que celui du choix de la position de tir et du poste d'observation.

Pour le soldat, tireur ou aide-tireur, l'instruction aujourd'hui dispensée correspond, me semble-t-il, aux besoins de l'engagement. En cela, l'instruction du groupe d'appui me paraît pour l'instant supérieure à celle donnée aux groupes de fusiliers sur le plan antichar.

En revanche, l'instruction des chefs de groupe doit encore progresser. Il ne s'agit pas, bien entendu, de leur faire ingurgiter des tables de tir. Nous n'en sommes pas à un degré de spécialisation technique comparable à celui des lance-mines. Plus simplement, le chef de section est en droit d'attendre de son chef de groupe d'appui qu'il sache se décider intelligemment dans les domaines suivants :

- A partir d'une zone de positions attribuée, décider de la position exacte de chaque équipe.
- Déterminer ses positions en tâchant de mettre aussi ses aides-tireurs à couvert et en travaillant avec un repère.
- Déterminer, en fonction de l'intention du chef de section, le nombre d'armes qu'il veut engager dans ses salves, ainsi que dans son feu de réglage.
- Déterminer de même, en fonction de l'intention du chef et de la dotation en munitions du groupe, le nombre de coups qu'il consacrera à son feu. Ce nombre peut, bien entendu (et ce sera souvent le cas) lui être prescrit par le chef de section.
- Choisir un poste d'observation qui soit, d'une part, bien camouflé et, d'autre part, placé de façon à permettre le commandement du groupe sans en trahir la position.
- Repérer et préparer une position de rechange et le cheminement y conduisant.

Il faut, en outre, exiger de ce sous-officier qu'il soit passé maître dans l'art d'estimer les *distances* et la *force du vent*. N'oublions pas qu'il ne dispose daucun moyen de mesure, ni pour l'une ni pour l'autre de ces données fondamentales pour son tir. (On me permettra de ne pas considérer les jumelles comme un « instrument de mesure » des distances. L'estimation donne généralement de meilleurs résultats qu'un calcul approximatif où les erreurs se multiplient).

Il apparaît donc clairement que la formation spécifique d'un chef de groupe d'appui exige passablement de travail et de temps. Nous ne pouvons, à ce propos, que revenir au leitmotiv de l'article 102 du RS. C'est d'ailleurs à partir du moment où il maîtrise complètement les problèmes de son engagement que le sous-officier, sûr de son fait, aura du plaisir à conduire ses hommes et son feu. C'est au moment où il aura de sérieuses raisons d'être certain de son efficacité qu'il agira avec l'allant et l'esprit de décision que ses chefs attendent de lui.

III. CONCLUSION

Nous avons montré que le fusil d'assaut engagé comme lance-grenades peut être efficace. Certes, la grenade perforante ne vaudra jamais un obus de 10,6 BAT, et la grenade acier n'arrivera jamais à la cheville de l'obus d'artillerie. Leurs prétentions sont moindres, leurs objectifs plus restreints, leurs procédés de tir moins complexes et, dans certains cas, moins précis.

Il n'empêche que ces armes sont à même de répondre à l'attente d'un chef de section d'infanterie. Pour n'en être pas déçu, il suffit de pousser l'instruction dans les trois directions suivantes :

- *Le soldat* doit être parfaitement drillé à la manipulation de son arme et à l'utilisation du terrain.
- *Le sous-officier* doit maîtriser sans bavure la conduite de son feu et le choix de son terrain.
- *Le chef de section*¹ doit avoir le réflexe de l'effort principal nettement marqué et engager ses feux en fonction de ce réflexe. Il doit avoir présentes à l'esprit les portées et l'efficacité de ses groupes.

Premier-lieutenant J.-F. CHOUE

¹ Et bien d'autres ! Combien de chefs supérieurs dispersent encore leurs moyens !?
Mft